



Bévilard, le 26 octobre 2017

Séance du Conseil général
du 4 décembre 2017

Rapport du conseil communal

4. Budget 2018

Rapport préliminaire au budget 2018

Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Octobre 2017

Table des matières

0	Synthèse	4
1	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	5
1.1	Généralités	5
1.2	Amortissements	5
1.2.1	Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)	5
1.2.2	Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)	6
1.2.3	Nouveau patrimoine administratif	6
1.2.4	Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)	6
1.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	6
2	Commentaires	6
2.1	Généralités	6
2.2	Compte de résultats	7
2.2.1	Commentaires de l'évolution des charges de personnel	7
2.2.2	Commentaires de l'évolution des charges de biens, services et marchandises	7
2.2.3	Commentaires de l'amortissement du patrimoine administratif	8
2.2.4	Commentaires de l'évolution des charges financières	8
2.2.5	Commentaires de l'évolution des attributions aux fds et financements spéciaux	8
2.2.6	Commentaires de l'évolution des charges de transfert	8
2.2.7	Commentaires de l'évolution des charges extraordinaires	9
2.2.8	Commentaires de l'évolution des imputations internes	9
2.2.9	Commentaires de l'évolution des revenus fiscaux	9
2.2.10	Commentaires de l'évolution des revenus régaliens et de concessions	9
2.2.11	Commentaires de l'évolution des taxes	10
2.2.12	Commentaires de l'évolution des revenus financiers	10
2.2.13	Commentaires de l'évolution des prélèvements sur les fds et financements spéciaux	10
2.2.14	Commentaires de l'évolution des revenus de transfert	10
2.2.15	Commentaires de l'évolution des revenus extraordinaires	10
2.2.16	Commentaires de l'évolution des imputations internes	11
2.3	Investissements	11
3	Résultat	13
3.1	Vue d'ensemble	13
3.2	Résultat du compte global	13
3.2.1	Compte de résultats	13
3.2.2	Compte des investissements	13
3.2.3	Résultat du financement	14
3.3	Résultat du compte général	14
3.4	Résultat du financement spécial «alimentation en eau»	15
3.5	Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»	15
3.6	Résultat du financement spécial «gestion des déchets»	16

3.7	Résultat du financement spécial «service du feu»	16
4	Compte de résultats	17
4.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)	17
4.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	18
5	Compte des investissements	19
5.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	19
6	Etat des capitaux propres	20
6.1	Evaluations	20
6.2	Commentaires des évaluations	22
6.2.1	Financements spéciaux (GM 290).....	22
6.2.2	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292).....	22
6.2.3	Préfinancements (GM 293)	22
6.2.4	Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)	22
6.2.5	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)	22
6.2.6	Excédent ou découvert du bilan (GM 299)	22
7	Proposition du conseil communal	23
8	Approbation du budget	24

Rapport préliminaire au budget 2018

0 Synthèse

Contexte général (adaptations législatives)

Suite aux modifications législatives de la loi sur les communes (LCo), de l'ordonnance sur les communes (OCo) et de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo), la commune mixte de Valbirse a établi le budget 2018 selon le nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2).

Spécificités de la commune mixte de Valbirse

La commune mixte de Valbirse, née de la fusion des communes de Pontenet, Malleray et Bévillard, existe depuis le 1^{er} janvier 2015. C'est également à cette date que les comptes du Syndicat des Eaux du Centre de la Vallée de Tavannes (SECTA) ont été consolidés dans ceux de la commune mixte de Valbirse sous la fonction 7106. Puis, dès le 1^{er} janvier 2017, le SECTA a été intégré dans la fonction générale de l'alimentation en eau (7101).

De manière générale, le budget 2018 reprend la ligne engagée lors de l'élaboration du budget 2017 ainsi que les expériences acquises depuis le 1^{er} janvier 2016 (année d'introduction du modèle de compte harmonisé 2 (MCH2)). La réévaluation du patrimoine financier a été menée à son terme et les chiffres sont actuellement à jour. Enfin, les imputations internes ont été affinées par rapport aux données des comptes 2016, lesquels constituent également une bonne base de travail.

La quotité d'impôt prévue

Le budget 2018, qui est porté à l'approbation du conseil général, a été présenté à deux reprises en séance de conseil communal, la dernière fois en date du 28.09.2017. Il est proposé avec une quotité inchangée de 2.00.

Les investissements et les projets d'une certaine envergure

La dernière version de nos besoins en investissements, estimés à plus de 22.5 millions de francs pour les 8 prochaines années à partir de 2017, restent au-delà de nos possibilités. Il est évident que des choix devront être faits, d'autant plus que nous ne pourrions compter que sur un apport de fonds étrangers de 10 millions de francs au maximum.

Les investissements réservés aux bâtiments communaux représentent à eux seuls environ 50 % de la somme ci-dessus. Plus de 9 millions de francs sont partagés à parts égales entre les routes, l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées. Le solde est réservé notamment à l'aménagement des eaux, aux biens mobiliers et à l'informatique. On comprend dès lors qu'il est indispensable, dans un premier temps, d'affiner toutes ces données pour ensuite prendre les bonnes décisions. Dans notre situation, il est important que les réflexions soient axées avant tout sur les priorités et la fonctionnalité, tout en évitant un luxe inutile.

A ce titre, l'organisation des écoles de Valbirse et la rénovation des bâtiments scolaires en découlant doit faire l'objet d'une réflexion globale. Chaque piste devra être étudiée de manière sérieuse, car il est prévu d'investir des sommes importantes à court terme. Une augmentation de quotité devrait être envisagée pour financer ces investissements.

S'agissant d'entretiens même conséquents, il est toujours préférable de porter ces charges directement dans le compte de résultats comme le propose le budget 2018, car une activation engendrerait un amortissement selon MCH2 relativement bas, ce qui aurait comme effet pervers de percevoir les comptes meilleurs qu'ils ne le sont en réalité.

Rappelons que la commune mixte de Valbirse repose sur un autofinancement (cash-flow) budgété de quelque CHF 570'000.00, sans compter les remboursements contractuels 2018 d'un montant total de CHF 258'000.00 en chiffres ronds. Ces chiffres montrent bien toutes les difficultés auxquelles les autorités doivent faire face.

Lors de la séance du conseil communal du 28.09.2017, les membres ont arrêté les investissements pour 2018 dont la plupart devront encore être portés à l'approbation de l'organe compétent. Ils se montent au total à CHF 3'936'560.00 dont CHF 1'389'600.00 pour les financements spéciaux (alimentation en eau et traitement des eaux usées). Si l'ensemble de ces investissements devaient se réaliser l'année prochaine, une augmentation de la dette serait inévitable. Dans ce contexte, la réalisation du patrimoine financier doit rester un objectif prioritaire pour améliorer la trésorerie. A ce titre, l'immeuble sis à la Ruai 6 à Malleray vient d'être vendu.

Les mesures de planification et d'aménagement importantes

Un premier pas important a été fait avec l'élaboration d'un plan d'investissements à moyen terme. Cependant, au vu de l'énorme demande, il est clair que le conseil communal doit adopter une politique claire en matière d'investissements, de financement, d'endettement respectivement de désendettement. La planification financière qui sera établie prochainement devrait constituer une bonne base de discussions.

L'endettement

Au 1^{er} janvier 2017, les engagements financiers à long terme se montaient encore à CHF 18'960'250.00, en diminution de plus de CHF 1'400'000.00 par rapport à la même période de l'année précédente. Les bons résultats des comptes 2015 et 2016 conjugués aux reports de certains investissements expliquent en grande partie cela.

Néanmoins, l'endettement de la commune mixte de Valbirse reste un problème par rapport à la grande demande en matière d'investissements et si tous les investissements prévus en 2018 devaient être financés, une augmentation de la dette est inévitable. Bien que la charge des intérêts reste contenue par rapport à des taux historiquement bas, nous ne sommes pas à l'abri d'une éventuelle hausse des taux d'intérêts à moyen/long terme. Pour l'instant, les échéances des emprunts sont répartis dans le temps pour amortir quelque peu le choc dans le cas d'une hausse rapide et durable des taux d'intérêt.

Une politique de désendettement voire d'endettement maximum reste un objectif important et il est primordial qu'une réflexion à ce sujet soit abordée en parallèle avec le financement de tel ou tel objet.

Les capitaux propres

Les capitaux propres se monteront probablement au premier janvier 2018, à quelque CHF 9'054'000.00 et se décomposent de la manière suivante :

- Financements spéciaux (anciennement FS équilibre de la tâche) : CHF 1'366'000.00 ;
- Préfinancements, (anciennement FS maintien de la valeur et fonds communaux) : CHF 2'876'000.00 ;
- Excédent de bilan, (anciennement fortune nette) : CHF 3'420'000.00 ;
- Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier : CHF 1'214'000.00 ;
- Réserve pour les amortissements supplémentaires : CHF 176'000.00.

1 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

1.1 Généralités

Le budget 2018 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

1.2 Amortissements

1.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant du compte général au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

Le patrimoine administratif au 01.01.2017 (compte général) : CHF 4'909'722.90

est amorti dans un délai de **16 ans**

Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice 2031.

Le **taux d'amortissement annuel** qui en résulte est de **6.25%**
soit CHF 306'857.70**

** y compris l'amortissement du PA existant pour les véhicules du service de défense.

1.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

Le patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement est amorti de manière linéaire en fonction des attributions aux financements spéciaux «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2. Cela représente une somme totale de CHF 578'277.00 (alimentation en eau y compris SECTA et traitement des eaux usées).

1.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est donc amorti de manière linéaire. Par ailleurs, la comptabilisation du montant de l'amortissement n'intervient que lors de la mise en service de l'immobilisation, ce qui peut conduire à des différences notables dans le compte de résultats si tout ne se passe pas comme prévu. En effet, il se pourrait qu'aucun amortissement ne soit comptabilisé alors que d'importantes sommes aient déjà été engagées, améliorant ainsi d'autant le compte de résultats mais en grevant la trésorerie.

1.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré :

- a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Pour 2018, les conditions ne sont pas remplies pour budgétiser des amortissements supplémentaires.

1.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante que ce soit pour le compte général et les comptes autofinancés.

2 Commentaires

2.1 Généralités

Le budget 2018 présente un déficit comptable du compte général (c'est-à-dire : financements spéciaux balancés) de **CHF 378'726.90**. Les charges d'entretien des bâtiments en représentent l'essentiel. En effet, le remplacement des fenêtres à l'administration, la rénovation des douches à la piscine ainsi que la réfection partielle de nos bâtiments scolaires grevent le budget 2018 du compte de résultats.

La quotité d'impôt proposée reste inchangée à 2.0 pour l'année 2018. Une augmentation de quotité devrait être envisagée si le conseil communal devait investir massivement et à court terme. Rappelons en outre qu'un dixième de quotité représente quelque CHF 365'000.00.

Le résultat des comptes de l'année 2016 a permis notamment de comptabiliser des amortissements supplémentaires d'un montant de CHF 176'799.70 qui ont été portés au passif du bilan. Pour 2018, il

ne sera pas possible, d'un point de vue légal, de prélever de cette réserve, car notre quotient de l'excédent de bilan** se situe au-delà de 30 % (voir article 85 al. 3 et 4 de l'OCo).

**Quotient de l'excédent de bilan = excédent du bilan exprimé en pourcent des rentrées fiscales et du montant de la péréquation financière.

2.2 Compte de résultats

Les commentaires du budget 2018, selon les groupes de matière à 2 positions, figurent ci-dessous. Les comparaisons se font principalement par rapport au budget 2017.

Le présent rapport est complété par le budget détaillé selon les fonctions.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	4'083'740.00		3'975'113.75		3'906'867.13	

2.2.1 Commentaires de l'évolution des charges de personnel

En ce qui concerne les charges de personnel, le budget 2018 tient compte, de façon générale, d'une augmentation de la masse salariale de 1 %.

Au niveau de l'administration, les contrats de travail du personnel temporaire qui avait été engagé pour palier au surcroît de travail suite à la fusion n'ont pas été reconduits. Si tout se passe comme prévu, nous devrions pouvoir faire face à nos obligations avec le personnel administratif actuel.

Notre garde-bain principal partira en fin d'année prochaine à la retraite et il est prévu d'engager son remplaçant 2 mois avant son départ afin d'assurer une mise au courant adéquate.

Par rapport à l'évolution du nombre de dossiers au Service social Centre-Orval (SSCO), la directrice a adapté le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement du service et les charges sont en augmentation.

Le conseil communal a décidé d'engager, pour 6 mois et à compter du 1^{er} décembre 2016, un aide cantonnier.

Enfin, les cotisations aux assurances sociales, calculées pour la plupart au prorata de la masse salariale, expliquent encore cette différence.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
31	Charges de biens et services et autres charges d'ex	4'096'140.00		3'707'574.00		3'832'462.62	

2.2.2 Commentaires de l'évolution des charges de biens, services et marchandises

Les différences les plus importantes par rapport au budget 2017 proviennent des postes suivants, notamment :

- Dans le domaine de l'alimentation en eau, il est prévu d'acquérir de nouveaux compteurs d'eau de chantier ;
- L'adaptation des infrastructures téléphoniques (VOIP) pour l'ensemble de la commune représente des charges estimées à CHF 40'000.00. Il est prévu par ailleurs d'installer de nouveaux logiciels pour la gestion des présences de la crèche ainsi que pour la gestion des dossiers d'assistance au SSCO. Le coût de ces programmes sera en partie prélevé des préfinancements ad hoc ;
- Les réflexions au niveau de la nouvelle organisation des écoles de Valbirse ont notamment amené les responsables à plancher sur l'organisation des transports des élèves de Valbirse. Le dossier a été présenté au conseil général qui a accepté cette nouvelle charge périodique de CHF 50'000.00 ;
- Il a été décidé de faire appel à un spécialiste pour la réalisation d'un bilan thermique de la piscine de l'Orval. Les investissements en découlant pourront ainsi mieux être ciblés afin de viser un meilleur rapport coût/efficacité ;
- Les routes communales nécessitent un entretien important. Le montant porté au budget pour l'entretien des routes et des charrières est en augmentation ;

- Il est prévu de remplacer toutes les fenêtres de l'administration ;
- La place de jeu de l'école primaire de Malleray sera rénovée ;
- A la piscine, il est prévu de rénover les douches hommes et femmes et d'aménager un terrain de beach-volley ;
- A la halle de gymnastique de Malleray, il est prévu de procéder à la réfection du toit et du sol ;
- A l'école primaire de Pontenet, une réfection du toit est également prévue ;
- Pour tous les bâtiments de Bévillard : il est prévu de les équiper de nouveaux cylindres programmables ;
- Quelque 110 postes de travail et 80 utilisateurs de messagerie sont connectés sur nos serveurs de Malleray et Bévillard et cela a une influence directe sur les coûts de maintenance. Dans le budget 2018, les frais de maintenance du hardware représentent une somme de quelque CHF 52'000.00. Notre matériel est vieillissant et n'est pas bien protégé contre les virus. C'est le cas plus particulièrement à Malleray où le serveur a encore été infecté cette année nécessitant une intervention immédiate et un arrêt total des services. Il est donc plus que nécessaire de remettre à niveau ces installations. Une somme de CHF 386'000.00 a été portée au budget des investissements mais nous sommes dans l'attente des conclusions de la commission non permanente qui a été créée suite au 2^e refus de cet objet en séance de conseil général.
- Les éliminations d'impôts représentent toujours un montant important et le budget a été quelque peu modifié.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
33	Amortissement du patrimoine administratif	1074'339.50		967'129.00		947'068.14	

2.2.3 Commentaires de l'amortissement du patrimoine administratif

L'amortissement selon le MCH2 de la nouvelle installation informatique explique en grande partie la différence par rapport au budget 2017. Un éventuel prélèvement du fonds de fusion n'a pas été budgétisé, car cela relève de la compétence du conseil général. Le solde provient des amortissements dans les domaines de l'eau et des eaux usées. Rappelons encore qu'il est difficile de budgétiser les amortissements partant du fait que ces derniers ne sont comptabilisés qu'après la mise en service de l'immobilisation et cela peut bien évidemment conduire à des différences.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	Charges financières	373'200.00		395'000.00		403'631.36	

2.2.4 Commentaires de l'évolution des charges financières

La diminution des charges d'intérêts sur fonds étrangers explique en grande partie la différence. En effet, nous avons pu amortir un emprunt de CHF 1'000'000.00 au taux de 3.75 % arrivant à échéance en 2017. A noter encore que le budget prévoit les charges d'intérêts pour un éventuel nouvel emprunt de 2 millions de francs. Relevons encore que nous bénéficions actuellement de taux d'intérêts moyen sur notre capital étranger relativement bas (moyenne 1.65 %).

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	578'277.00		578'277.00		1'502'125.30	

2.2.5 Commentaires de l'évolution des attributions aux fds et financements spéciaux

Il s'agit d'attributions aux fonds de maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau (SECTA y compris) ainsi que le traitement des eaux usées. Les valeurs de remplacement ont été recalculées par un bureau d'ingénieurs et sont inchangées par rapport à 2017.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
36	Charges de transfert	14'058'098.00		12'940'115.00		12'869'667.33	

2.2.6 Commentaires de l'évolution des charges de transfert

Par charges ou revenus de transfert, on entend tout mouvement financier entre la confédération, le canton, les syndicats de communes et la commune. Il s'agit principalement de charges et de revenus provenant des systèmes de répartitions des tâches, de compensation des charges ainsi que de la péréquation financière. Nous n'avons donc aucune influence sur ces montants. La différence par rapport à 2017 provient principalement du fait que nous avons dissocié, pour la première fois, les

charges et les revenus en ce qui concerne la part aux traitements des enseignants (GM 3611.01/4611.01, fonctions 2110, 2120 et 2130).

Notre part à la compensation des charges de l'aide sociale en augmentation ainsi que le budget de fonctionnement de la communauté scolaire de l'école secondaire, en diminution expliquent encore la différence.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
38	Charges extraordinaires	35'950.00		22'480.00			209'799.70	

2.2.7 Commentaires de l'évolution des charges extraordinaires

La différence provient de l'attribution au préfinancement pour le carottage des terrains du FCBM. A noter encore qu'il n'est pas possible de budgétiser des amortissements supplémentaires conformément à l'article 84 OCo ce qui explique la différence par rapport aux comptes 2016.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
39	Imputations internes	490'920.00		401'920.00			495'664.10	

2.2.8 Commentaires de l'évolution des imputations internes

Selon le MCH2, les imputations internes ne peuvent être comptabilisées qu'à l'intérieur du compte général (sans les financements spéciaux). Les imputations internes entre le compte général et les financements spéciaux doivent être comptabilisés quant à eux au moyen des groupes de matières 34/44 et 36/46. Dans le budget 2018, les comptes 2016 ont servi de base de calcul pour les imputations internes. Les différences proviennent principalement de travaux de conciergerie imputés (fonction 2170) et accessoirement de loyers imputés (fonction 5792).

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
40	Revenus fiscaux		8'577'150.00		8'622'900.00		8'763'785.99	

2.2.9 Commentaires de l'évolution des revenus fiscaux

Impôts des personnes physiques

Pour les impôts sur le revenu des personnes physiques de l'année 2018, nous avons appliqué un facteur de majoration de 1.0 % par rapport aux données les plus récentes. Par contre, nous avons quelque peu diminué les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques des années antérieures.

Impôts des personnes morales

Face au contexte économique général, nous avons décidé de rester prudents lors de l'élaboration du budget en ce qui concerne les personnes morales.

Impôts spéciaux

Tout porte à croire que le domaine de la construction, surfant sur des taux d'emprunts hypothécaires particulièrement attractifs, se maintienne à un bon niveau. Dans ce contexte, les taxations spéciales (exemple : retrait d'un capital provenant du 2^e pilier) ont été revues quelque peu à la hausse.

Taxes immobilières

Le montant de la taxe immobilière a été calculé avec un taux de 1.4 % et a été adapté par rapport aux comptes 2016 et aux nouveaux bâtiments qui devront faire l'objet d'une évaluation officielle.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
41	Revenus régaliens et de concessions		150'000.00		172'000.00		147'286.00	

2.2.10 Commentaires de l'évolution des revenus régaliens et de concessions

Rien de spécial n'est à signaler dans ce poste si ce ne sont les revenus des concessions versés par les BKW. Le budget 2017 correspond environ aux recettes de l'année 2016.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
42	Taxes		3'018'022.10		2'981'622.10		4'302'827.90	

2.2.11 Commentaires de l'évolution des taxes

Les taxes d'exemption du service du feu, les pensions facturées aux parents pour la crèche, les taxes d'eau, d'eaux usées ainsi que la taxe des déchets ont été fixées dans de nouveaux règlements, respectivement de nouveaux règlements tarifaires. Pour ces catégories, le budget 2018 repose sur la comptabilité de l'année 2016, ce qui explique la différence par rapport à 2017. A noter encore que d'importantes taxes de raccordement avaient pu être facturées en 2016 ce qui explique l'importance de la somme.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
44	Revenus financiers		365'800.00		318'975.00		387'254.60	

2.2.12 Commentaires de l'évolution des revenus financiers

Les revenus des loyers des immeubles du patrimoine financier ainsi que les locations à court terme de la salle communale et des halles de gymnastique ont été budgétisés à la hausse en se basant sur les résultats de l'année 2016.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		62'1215.00		578'277.00		578'277.00	

2.2.13 Commentaires de l'évolution des prélèvements sur les fds et financements spéciaux

Il s'agit principalement de prélèvements des fonds de maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau ainsi que du traitement des eaux usées. Les différences proviennent du montant des amortissements prévus selon MCH2.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
46	Revenus de transfert		11'067'642.00		9'698'269.00		9'507'176.65	

2.2.14 Commentaires de l'évolution des revenus de transfert

Les mêmes remarques du groupe de matière 36 s'appliquent aux revenus de transfert. Les différences se trouvent principalement dans les postes suivants :

- Les revenus prévus dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, calculés par la directrice du SSCO, augmentent de manière très sensible ;
- Au titre de la péréquation financière, les montants sont en augmentation qu'il s'agisse de la réduction des disparités ou de la dotation minimale.

Relevant enfin que les recettes provenant de la répartition des charges en faveur de la crèche communale (sous déduction de la franchise) ont été comptabilisées pour la première fois dans la fonction de la crèche (5451), rendant ainsi la lecture des comptes plus aisée.

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Charges	Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus		Revenus	Charges	Revenus	
48	Revenus extraordinaires		54'500.00		137'640.00		54'771.35	

2.2.15 Commentaires de l'évolution des revenus extraordinaires

Dans le budget 2018, il est prévu de prélever CHF 50'000.00 contre CHF 100'000.00 en 2017 des préfinancements correspondants pour financer les nouveaux logiciels informatiques développés plus particulièrement pour la crèche et le SSCO. Les travaux des historiens mandatés pour la réalisation d'un livre sur l'histoire de Bévillard sont arrivés à leurs termes avec la publication de l'ouvrage en

octobre 2017. Aucun prélèvement du fonds de la culture n'est donc envisagé au budget 2018 pour cet objet.

GM	Compte de résultat	Budget 2018			Budget 2017		Comptes 2016
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
49	Imputations internes		490'920.00		401'920.00		495'664.10

2.2.16 Commentaires de l'évolution des imputations internes

Les mêmes remarques du groupe de matière 39 s'appliquent au groupe de matière 49.

2.3 Investissements

Les investissements proposés pour l'année 2018 sont très importants puisqu'ils totalisent CHF 2'546'960.00 pour le compte général et CHF 1'389'600.00 pour les comptes autofinancés.

Pour certains d'entre eux, le calendrier semble ambitieux. Il n'est en effet pas impossible que certains investissements, prévus en 2018, ne soient mis en service que l'année d'après, ce qui rend la budgétisation des amortissements difficile.

Dans le détail, les investissements 2018 sont les suivants :

<u>Investissements 2018</u>		Dépenses
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>		660'960.00
Viabilisation Les Côtes à Bévillard (succession Charpilloz)	498'000.00	
Réfection rue des Côtes	142'800.00	
Eclairage public rue des Côtes	20'160.00	
<u>1402 Aménagement des eaux</u>		50'000.00
Ruisseau des Rosies à Pontenet	250'000.00	
Ruisseau des Rosies à Pontenet, subventions	-200'000.00	
<u>1404 Terrains bâtis</u>		1'450'000.00
Hangar des pompes (bâtiment de la Pci)	900'000.00	
Salle communale (cuisine, WC, fenêtres, portes, toit ext., acoustique)	400'000.00	
Grand-rue 47 aménagement 2ème étage (SSCO)	150'000.00	
<u>1420 Informatique</u>		386'000.00
Serveur informatique et serveur Exchange	386'000.00	
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>		668'600.00
Route de Champoz (étape I), 700 m	420'000.00	
Viabilisation Les Côtes à Bévillard (succession Charpilloz)	191'000.00	
Réfection rue des Côtes	57'600.00	
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>		721'000.00
Route de Champoz (étape I), 700 m	560'000.00	
Viabilisation Les Côtes à Bévillard (succession Charpilloz)	131'000.00	
Réfection rue des Côtes	30'000.00	
Total investissements :		3'936'560.00
- dont ceux à charge du compte général		2'546'960.00
- dont ceux à charge des services autofinancés		1'389'600.00

3 Résultat

3.1 Vue d'ensemble

Remarque : Les charges sont mentionnées en (+) et les revenus en (-)

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Résultat annuel CR, compte global (GM 90)	445'415.40	76'005.65	-69'757.91
Résultat annuel CR, compte général (GM 900)	378'726.90	43'578.65	-61'472.81
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM 901)	66'688.50	32'427.00	-8'285.10
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	-7'364'350.00	-7'408'500.00	-7'428'548.69
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	-130'600.00	-137'400.00	-174'781.20
Taxe immobilière (GM 4021)	-695'000.00	-705'000.00	-687'408.40
Investissements nets (GM 5 ./ 6)	3'936'560.00	3'236'176.00	790'915.49

3.2 Résultat du compte global

3.2.1 Compte de résultats

Remarque : Les charges sont mentionnées en (+) et les revenus en (-)

		Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	23'890'594.50	22'168'208.75	23'058'190.52
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	-23'434'029.10	-22'053'068.10	-23'299'353.54
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	456'565.40	115'140.65	-241'163.02
Charges financières (GM 34)	CHF	373'200.00	395'000.00	403'631.36
Revenus financiers (GM 44)	CHF	-365'800.00	-318'975.00	-387'254.60
Résultat provenant de financements	CHF	7'400.00	76'025.00	16'376.76
Résultat opérationnel	CHF	463'965.40	191'165.65	-224'786.26
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	35'950.00	22'480.00	209'799.70
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	-54'500.00	-137'640.00	-54'771.35
Résultat extraordinaire	CHF	-18'550.00	-115'160.00	155'028.35
Résultat total, compte de résultats	CHF	445'415.40	76'005.65	-69'757.91

Pour rappel, par compte global, on entend l'excédent de charges/revenus du compte général plus l'excédent de charges/revenus des financements spéciaux.

3.2.2 Compte des investissements

Remarque : Les dépenses sont mentionnées en (+) et les recettes en (-)

		Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Dépenses d'investissement (GM 690)	CHF	4'136'560.00	5'183'176.00	1'093'170.89
Recettes d'investissement (GM 590)	CHF	-200'000.00	-1'947'000.00	-302'255.40
Résultat du compte des investissements	CHF	3'936'560.00	3'236'176.00	790'915.49

3.2.3 Résultat du financement

			Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
<i>Autofinancement:</i>					
Résultat total, compte de résultats	90	CHF	-445'415.40	-76'005.65	69'757.91
Amortissements du patrimoine administratif	33	+	CHF 1'074'339.50	967'129.00	947'068.14
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF 578'277.00	578'277.00	1'502'125.30
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF 621'215.00	578'277.00	578'277.00
Rectifications, prêts PA	364	+	CHF 0.00	0.00	0.00
Rectifications, participations PA	365	+	CHF 0.00	0.00	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF 0.00	0.00	0.00
Amortissements supplémentaires	3894	+	CHF 0.00	0.00	176'799.70
Attributions aux capitaux propres	3893	+	CHF 35'950.00	22'480.00	33'000.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF 0.00	0.00	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF 54'500.00	137'640.00	54'771.35
Autofinancement		CHF	567'436.10	775'963.35	2'095'702.70
<i>Investissements nets:</i>					
Résultat du compte des investissements (selon ch. 3.2.2)	5 ./ 6	CHF	3'936'560.00	3'236'176.00	790'915.49
Résultat du financement		CHF	-3'369'123.90	-2'460'212.65	1'304'787.21

(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)

3.3 Résultat du compte général

Remarque : Les charges sont mentionnées en (+) et les revenus en (-)

		Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	20'898'591.00	19'291'434.75	18'920'943.72
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	-20'449'414.10	-19'153'991.10	-19'091'719.54
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	449'176.90	137'443.65	-170'775.82
Charges financières (GM 34)	CHF	331'100.00	357'900.00	358'459.86
Revenus financiers (GM 44)	CHF	-363'000.00	-317'575.00	-384'185.20
Résultat provenant de financements	CHF	-31'900.00	40'325.00	-25'725.34
Résultat opérationnel	CHF	417'276.90	177'768.65	-196'501.16
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	15'950.00	3'450.00	189'799.70
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	-54'500.00	-137'640.00	-54'771.35
Résultat extraordinaire	CHF	-38'550.00	-134'190.00	135'028.35
Résultat total, compte de résultats	CHF	378'726.90	43'578.65	-61'472.81

Pour rappel, par compte général, on entend l'excédent de charges/revenus du compte de résultats sans les financements spéciaux.

3.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

Remarque : Les charges sont mentionnées en (+) et les revenus en (-)

		Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	1'179'268.50	1'092'530.00	1'926'708.17
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	-1'218'453.00	-1'178'815.00	-1'960'353.55
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-39'184.50	-86'285.00	-33'645.38
Charges financières (GM 34)	CHF	35'000.00	29'000.00	38'325.05
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	35'000.00	29'000.00	38'325.05
Résultat opérationnel	CHF	-4'184.50	-57'285.00	4'679.67
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-4'184.50	-57'285.00	4'679.67

Le budget 2018 prévoit un léger bénéfice de CHF 4'184.50. Ces chiffres devront encore être confirmés par la facturation de l'eau 2017.

3.5 Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»

Remarque : Les charges sont mentionnées en (+) et les revenus en (-)

		Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	1'255'724.00	1'225'724.00	1'685'642.28
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	-1'177'162.00	-1'143'362.00	-1'658'137.20
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	78'562.00	82'362.00	27'505.08
Charges financières (GM 34)	CHF	7'000.00	8'000.00	6'728.45
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	7'000.00	8'000.00	6'728.45
Résultat opérationnel	CHF	85'562.00	90'362.00	34'233.53
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	85'562.00	90'362.00	34'233.53

La nouvelle taxe sur l'élimination des micropolluants de CHF 9.00 par habitant en faveur d'un fonds cantonal et prélevée par le SECOR explique en partie la perte depuis 2017. Ces chiffres devront être confirmés par la facturation de l'eau 2017. Le fonds spécial est encore suffisant pour absorber cette perte, mais dans tous les cas cette situation ne pourra perdurer des années et le conseil communal devra se pencher sur ce problème.

3.6 Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

Remarque : Les charges sont mentionnées en (+) et les revenus en (-)

		Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	380'700.00	384'250.00	368'702.05
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	-390'000.00	-385'000.00	-388'987.75
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-9'300.00	-750.00	-20'285.70
Charges financières (GM 34)	CHF	100.00	100.00	118.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	-364.75
Résultat provenant de financements	CHF	100.00	100.00	-246.75
Résultat opérationnel	CHF	-9'200.00	-650.00	-20'532.45
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-9'200.00	-650.00	-20'532.45

Les tarifs en vigueur semblent couvrir les charges avec un bénéfice projeté de CHF 9'200.00.

3.7 Résultat du financement spécial «service du feu»

Remarque : Les charges sont mentionnées en (+) et les revenus en (-)

		Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	176'311.00	174'270.00	156'194.30
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	-199'000.00	-191'900.00	-200'155.50
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-22'689.00	-17'630.00	-43'961.20
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	-2'800.00	-1'400.00	-2'704.65
Résultat provenant de financements	CHF	-2'800.00	-1'400.00	-2'704.65
Résultat opérationnel	CHF	-25'489.00	-19'030.00	-46'665.85
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	20'000.00	19'030.00	20'000.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	20'000.00	19'030.00	20'000.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-5'489.00	0.00	-26'665.85

Par mesures de précaution et d'entente avec le commandant du service du feu, il n'a pas été tenu compte, dans le budget 2017, de la répercussion de l'augmentation du montant maximum de la taxe d'exemption qui est passée au 1^{er} janvier 2017 de CHF 300.00 à CHF 450.00. Le décompte NESKO du 4^e trimestre de l'année 2017 nous fournira toutes les informations utiles à ce sujet.

4 Compte de résultats

4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

GM	Compte de résultat	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Compte de résultats	24'809'538.00	24'430'811.10	23'045'543.75	23'001'965.10	24'312'017.97	24'312'017.97
	Excédent de charges		378'726.90		43'578.65		
	Excédent de revenus						
3	Charges	24'790'664.50		22'987'608.75		24'167'285.68	
30	Charges de personnel	4'083'740.00		3'975'113.75		3'906'867.13	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exp	4'096'140.00		3'707'574.00		3'832'462.62	
33	Amortissement du patrimoine administratif	1'074'339.50		967'129.00		947'068.14	
34	Charges financières	373'200.00		395'000.00		403'631.36	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	578'277.00		578'277.00		1502'125.30	
36	Charges de transfert	14'058'098.00		12'940'115.00		12'869'667.33	
38	Charges extraordinaires	35'950.00		22'480.00		209'799.70	
39	Imputations internes	490'920.00		401'920.00		495'664.10	
4	Revenus		24'345'249.10		22'911'603.10		24'237'043.59
40	Revenus fiscaux		8'577'150.00		8'622'900.00		8'763'785.99
41	Revenus régaliens et de concessions		150'000.00		172'000.00		147'286.00
42	Taxes		3'018'022.10		2'981'622.10		4'302'827.90
44	Revenus financiers		365'800.00		318'975.00		387'254.60
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		62'1215.00		578'277.00		578'277.00
46	Revenus de transfert		11'067'642.00		9'698'269.00		9'507'176.65
48	Revenus extraordinaires		54'500.00		137'640.00		54'771.35
49	Imputations internes		490'920.00		401'920.00		495'664.10
9	Comptes de clôture	18'873.50	85'562.00	57'935.00	90'362.00	144'732.29	74'974.38
90	Clôture du compte de résultats	18'873.50	85'562.00	57'935.00	90'362.00	144'732.29	74'974.38

4.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

Classification fonctionnelle	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Classification fonctionnelle	24'809'538.00	24'430'811.10	23'045'543.75	23'001'965.10	24'312'017.97	24'312'017.97
Excédent de charges		378'726.90		43'578.65		
Excédent de revenus						
0 Administration générale	1571'128.00	2'16'400.00	1503'011.75	238'000.00	1557'708.47	286'738.60
Charges nettes		1'354'728.00		1'265'011.75		1'270'969.87
1 Ordre et sécurité publics, défense	438'957.00	1'147'850.00	402'142.00	954'361.00	447'087.24	950'443.75
Revenus nets	708'893.00		552'219.00		503'356.51	
2 Formation	4'784'145.00	1'341'500.00	3'563'610.00	254'200.00	3'396'975.18	311'881.95
Charges nettes		3'442'645.00		3'309'410.00		3'085'093.23
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	1'129'600.00	499'322.10	1'041'130.00	530'672.10	1'074'257.16	578'447.35
Charges nettes		630'277.90		510'457.90		495'809.81
4 Santé	41975.00		42'800.00		29'936.30	
Charges nettes		41975.00		42'800.00		29'936.30
5 Sécurité sociale	10'866'840.00	6'708'812.00	10'695'769.00	6'722'500.00	10'386'040.92	6'508'280.60
Charges nettes		4'158'028.00		3'973'269.00		3'877'760.32
6 Transports et télécommunications	1'323'196.00	262'000.00	1'195'392.00	244'000.00	1'193'925.49	283'492.10
Charges nettes		1'061'196.00		951'392.00		910'433.39
7 Protection de l'environn. et aménag. du terr	2'948'677.00	2'876'177.00	2'856'539.00	2'802'539.00	4'171'062.28	4'087'304.73
Charges nettes		72'500.00		54'000.00		83'757.55
8 Economie publique	24'280.00	166'700.00	22'230.00	193'940.00	21'998.95	173'024.45
Revenus nets	142'420.00		171'710.00		151'025.50	
9 Finances et impôts	1'680'740.00	1'121'205.00	1'722'920.00	1'106'175.00	2'033'025.98	1'132'404.44
	9'531'310.00		9'338'833.00		9'099'378.46	

5 Compte des investissements

5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

<u>Investissements 2018</u>		Dépenses
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>		660'960.00
<u>1402 Aménagement des eaux</u>		50'000.00
<u>1404 Terrains bâtis</u>		1'450'000.00
<u>1420 Informatique</u>		386'000.00
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>		668'600.00
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>		721'000.00
Total investissements :		3'936'560.00
- dont ceux à charge du compte général		2'546'960.00
- dont ceux à charge des services autofinancés		1'389'600.00

6 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier ont entraîné des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

6.1 Evaluations

Ci-dessous, vous trouverez le tableau des capitaux propres :

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

Capitaux propres au 01.01.2018			Changements intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres 31.12.2018				
CHF			Motifs de l'augmentation (+)		Motifs de la diminution (-)		CHF				
29	Capitaux propres	9'054'894			633'101		-1'140'004	29	Capitaux propres	8'547'991	
290	Financements spéciaux, engagements (+) et	1'366'850		Attributions aux FS, capitaux propres	18'874		Prélèvements sur les	-85'562	290	Financements spéciaux, engagements (+) et	1'300'161
29000.01	FS «service du feu» SP Moron	183'245	9010.01	Bénéfice	5'489	9011.01		0	29000.01	FS «service du feu» SP Moron	188'734
29001.01	FS «alimentation en eau»	372'250	9010.01	Bénéfice	4'185	9011.01	Perte	0	29001.01	FS «alimentation en eau»	376'434
29001.05	FS «alimentation en eau, SECTA»	40'676	9010.01		0	9011.01		0	29001.05	FS «alimentation en eau, SECTA»	40'676
29002.01	FS «traitement des eaux usées»	467'936	9010.01		0	9011.01	Perte	-85'562	29002.01	FS «traitement des eaux usées»	382'374
29003.01	FS «gestion des déchets»	302'743	9010.01	Bénéfice	9'200	9011.01		0	29003.01	FS «gestion des déchets»	311'943
2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0	3898.xx		0	4898.xx		0	2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	3892	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, capitaux propres	0	4892	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293	Préfinancements	2'876'424		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	614'227		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	-675'715	293	Préfinancements	2'814'936
29300.01	Préfinancements, bibliothèque	8'612	3893		0	4893	Prélèvement	-4'500	29300.01	Préfinancements, bibliothèque	4'112
29300.02	Préfinancements, TdR	5'417	3893		0	4893		0	29300.02	Préfinancements, TdR	5'417
29300.03	Préfinancements, carottages FCBM	50'699	3893	Attribution	13'000	4893		0	29300.03	Préfinancements, carottages FCBM	63'699
29300.04	Préfinancements, crèche	20'854	3893		0	4893	Prélèv./Informatique	-20'000	29300.04	Préfinancements, crèche	854
29300.05	Préfinancements, fonds des bourses	100'000	3893		0	4893		0	29300.05	Préfinancements, fonds des bourses	100'000
29300.06	Préfinancements, véhicules SP	141'484	3893	Attribution	20'000	4893		0	29300.06	Préfinancements, véhicules SP	161'484
29300.07	Préfinancements, projets culturels	462'866	3893		0	4893		0	29300.07	Préfinancements, projets culturels	462'866
29300.08	Préfinancements, machine à peindre	5'372	3893		0	4893		0	29300.08	Préfinancements, machine à peindre	5'372
29300.09	Préfinancements, ancien stand de tir	8'677	3893	Attribution/Bénéfice	2'950	4893		0	29300.09	Préfinancements, ancien stand de tir	11'627
29300.10	Préfinancements, fonds de la taxe de séjour	8'591	3893		0	4893		0	29300.10	Préfinancements, fonds de la taxe de séjour	8'591
29300.11	Préfinancements, fonds de jouissance	30'182	3893		0	4893		0	29300.11	Préfinancements, fonds de jouissance	30'182
29300.13	Préfinancements, fonds forestiers	100'000	3893		0	4893		0	29300.13	Préfinancements, fonds forestiers	100'000
29300.14	Préfinancements, fonds SSCO	32'142	3893		0	4893	Prélèv./Informatique	-30'000	29300.14	Préfinancements, fonds SSCO	2'142
29300.15	Préfinancements, fonds "fusion Valbirse"	977'680	3893		0	4893		0	29300.15	Préfinancements, fonds "fusion Valbirse"	977'680
29301.01	Alimentation en eau, maintien de la valeur	434'927	3510.10		279'915	4510.10		-304'053	29301.01	Alimentation en eau, maintien de la valeur	410'789
29302.01	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	488'922	3510.10		298'362	4510.10		-317'162	29302.01	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	470'122
294	Réserves	176'800		Attributions	0		Prélèvements	0	294	Réserves	176'800
29400	Amortissements supplémentaires	176'800	3894.xx		0	4894.xx		0	29400	Amortissements supplémentaires	176'800
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	1'214'546		Attributions	0		Prélèvements	0	296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	1'214'546
29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	1'214'546	3896.xx		0	4896.xx		0	29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	1'214'546
29601	Réserve de fluctuation	0	3896.xx		0	4896.xx		0	29601	Réserve de fluctuation	0
299	Excédent/découvert du bilan	3'420'275	29900.01	Résultat annuel Excédents (+)	0	29900.01	Résultat annuel	-378'727	299	Excédent/découvert du bilan	3'041'548

6.2 Commentaires des évaluations

6.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Les montants des financements spéciaux du groupe de matière 290 et notamment ceux relatifs à l'alimentation en eau, au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets sont suffisants pour assurer l'équilibre de ces tâches à moyen terme.

6.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

Néant.

6.2.3 Préfinancements (GM 293)

Il y a lieu de distinguer deux catégories de préfinancements. Ceux relatifs au maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées et ceux prévus dans un règlement communal. Dans le premier cas de figure, les prélèvements doivent correspondre au montant des amortissements selon le maintien de la valeur. Dans le deuxième cas de figure, il s'agit de fonds qui proviennent d'une réglementation communale comme par exemple le fonds pour les projets culturels, le fonds des bourses ou encore le fonds « fusion Valbirse ». La somme totale de ces préfinancements est importante, car elle ne totalise pas moins de CHF 2'876'424.00 au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit bien entendu de réserves comptables qui n'ont pas leur contrepartie dans des comptes de trésorerie (compte postal ou bancaire dédié spécifiquement au préfinancement).

6.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

En application de l'article 84 Oc, des amortissements supplémentaires avaient été budgétisés en 2016, puis comptabilisés lors du bouclage 2016.

6.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

La réévaluation du patrimoine financier a constitué, de par le nombre important d'immeubles (parcelles) de Valbirse, un grand travail qui a été mené à son terme courant 2017.

6.2.6 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Avec un excédent du bilan de CHF 3'420'275.00 prévisible au premier janvier 2018, la commune de Valbirse, d'un point de vue comptable, dispose d'une grande réserve qui permet d'absorber sans problème les éventuelles pertes comptables futures.

7 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux, soit : 2.0 ;
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière, soit 1.4 ‰ de la valeur officielle (VO) ;
- c) Approbation du montant de la taxe des chiens, soit CHF 80.00 ;
- d) Approbation du budget 2018, qui se compose comme suit:

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	24'299'744.50	23'854'329.10
Excédent de charges	CHF	445'415.40	
Compte général	CHF	21'245'641.00	20'866'914.10
Excédent de charges	CHF	378'726.90	
FS "alimentation en eau"	CHF	1'214'268.50	1'218'453.00
Excédent de revenus	CHF		4'184.50
FS "traitement des eaux usées"	CHF	1'262'724.00	1'177'162.00
Excédent de charges	CHF	85'562.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	380'800.00	390'000.00
Excédent de revenus	CHF		9'200.00
FS "service du feu"	CHF	196'311.00	201'800.00
Excédent de revenus	CHF		5'489.00

Il est proposé au conseil général d'approuver le budget.

Au nom du conseil communal de la commune mixte de Valbirse

Annoni Paolo,
maire

Lenweiter Thierry,
secrétaire communal

Beuchat Charles-André,
administrateur des finances

.....

Bévilard, le 23 octobre 2017/cab

8 Approbation du budget

Le conseil général de la commune mixte de Valbirse a approuvé le budget 2018 en date du 04.12.2017 conformément à la proposition du conseil communal du 26.10.2017.

Malleray, le 4 décembre 2017

Au nom du conseil général de la commune mixte de Valbirse

Blanchard Sébastien,
président
(signature)

Lenweiter Thierry,
secrétaire
(signature)

.....

.....